



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°2 / avril 2025

Agenda :

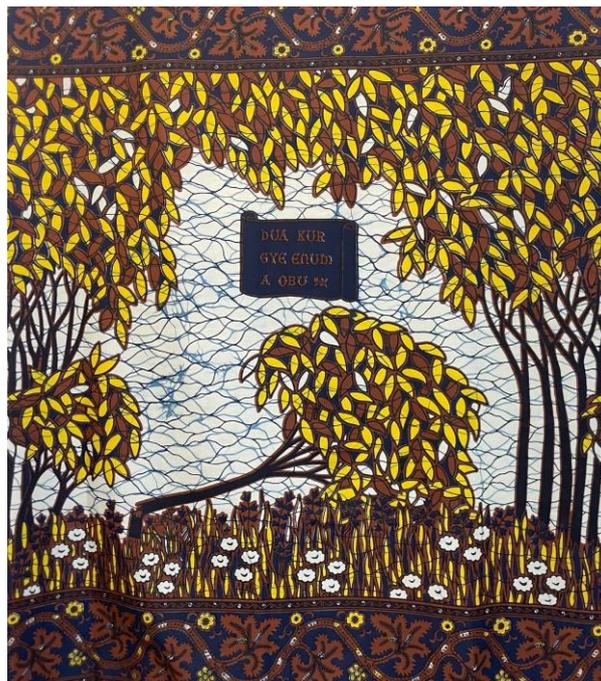
- Jusqu'au 9/5 : Révision du PLU de Menton ★ Prochaines mini-réunions d'information de l'ASPONA :
 - Pour le Val de Gorbio : 22/4 à 16h30 au square Armand Fernandès face à l'école Marcel Pagnol ;
 - Pour Garavan et le bord de mer : le 26/4 à 10h30 au Narval café-bureau de tabac 73, Porte de France ;
 - Pour le Careï : le 2/5 à 17h30 à la boulangerie Camões 138, route de Sospel.
- 23/4 à 18h30 : réunion publique sur la révision du PLU de Gorbio (Salle Henri Monin – à proximité de l'EHPAD Les Hauts de Menton)
- 5/5 au 5/8 : consultation publique par voie électronique (PPVE) sur la mise à jour du Document Stratégique de Façade Méditerranée (<https://je.participe.expertises-territoires.fr/processes/PPVESFM2025>)
- 17/5 : Fête de la biodiversité aux jardins Biovès avec l'animation de Guylaine Diesnis « *Observer les chemins de l'eau sur notre territoire* » à 11h00 sur le stand de l'ASPONA (durée : une heure).

Le délitement de la cause environnementale

La remise en question du jugement exécutoire annulant le projet autoroutier de l'A69 et le dénigrement de la magistrature jetée en pâture sur les réseaux sociaux sont instructifs. Ils illustrent l'effacement de l'Etat de droit lorsqu'il s'agit d'arbitrer entre intérêts économiques et protection de la nature.

Les vicissitudes de la procédure déclenchée il y a plus de trois ans par un signalement citoyen pour des infractions (avérées) au code de l'urbanisme s'agissant du Maybourne Riviera interpellent également, à l'instar des conclusions de l'enquête publique sur le projet d'endiguage sous-marin de l'anse nord des Sablettes et la compensation consistant à démanteler une plage naturelle pour un coût total de 4 M €.

Quid des solutions fondées sur la nature moins coûteuses et moins dommageables pour les générations futures ? Exposées à ces dérèglements, ce sont elles qui en paieront le prix fort !
F Lorenzi



L'arbre qui tombe fait plus de bruit que la forêt qui pousse
(proverbe africain – expo « Wax » Musée de l'homme)

« Relooking » de l'avenue Winston Churchill à Roquebrune Cap Martin: enfin!

Un projet de réaménagement de l'avenue, re-végétalisée et rendue accessible aux mobilités douces, est à l'étude. Il nous a été présenté par le Cabinet du Maire et les services municipaux le 3 avril.

Nous avons souligné l'importance de remplacer les grands arbres manquants (notamment des pins d'Alep) par des sujets jeunes et adultes, ainsi que dans le « *jardin d'acclimatation* », nouvel espace vert remplaçant le parking actuel situé au démarrage du sentier des douaniers, d'installer des pergolas végétalisées et de rechercher les « *arbres de demain* » proposés dans le catalogue de Catherine Ducatillion au Jardin Thuret-INRAE. Démarrage du chantier prévu fin 2025.

Jean Delerue, 80 ans, ancien Président de l'ASPONA, nous a quittés

C'est avec tristesse que tous ceux qui l'ont connu et côtoyé ont appris la nouvelle.

Jean, homme simple et dévoué, avait rejoint l'ASPONA dès 1972, association créée au départ pour lutter contre la décharge de la Veille au large de Roquebrune Cap Martin. Il fut un ardent défenseur de cette cause, gagnée à l'époque, aux côtés des 800 militants qui prirent leur carte cette année-là (un chiffre record).

D'abord officiant comme Secrétaire, il fut élu, après une période d'éloignement, Président en 2005 jusqu'en 2017.

Il aimait passionnément Menton et sa « sœur » Roquebrune comme il l'affichait souvent, pour la beauté de leur paysage et pour leur richesse culturelle. Il se battait au quotidien pour conserver l'identité particulière de ces deux villes, sous tous les aspects de leur diversité.

Professeur de mathématiques au Collège Maurois, il continua à y dispenser bénévolement des cours d'informatique à sa retraite.

Mais Jean avait aussi d'autres activités : pendant ses temps libres, il entretenait un grand verger d'agrumes et un petit vignoble, route de Castellar. Il fut l'un des deux derniers à faire son propre vin rouge et rosé qu'il me faisait goûter chaque année au moment de la mise en bouteille (vin de qualité et non trafiqué). Il souhaitait ne pas voir disparaître l'identité viticole de Menton.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme tourné vers les autres et foncièrement attaché à la qualité de l'environnement et sa protection.

A sa famille, le conseil d'administration de l'ASPONA et tous les adhérents présentent leurs plus sincères condoléances.

Jean-Nicolas Conati pour le conseil d'administration

L'incinération est prévue le 26 avril à 11h au crématorium de Nice-Colomars. Dons possibles à La Ligue contre le Cancer : <https://www.ligue-cancer.net/>

Dans le cadre de la veille sanitaire de l'incinérateur de l'Ariane, la Ligue contre le cancer participe au financement de l'étude épidémiologique qui fait suite aux interrogations et plaintes de riverains quant à la recrudescence constatée de cas de "cancers dits de pollution" dans leur voisinage. L'étude cherche à identifier l'éventuel excès de cas de cancer par rapport au reste de la population des Alpes-Maritimes entre 2005 et 2014 (première étude) et entre 2015 et 2024 (deuxième étude en cours).

Observer les chemins de l'eau sur notre territoire

C'est la thématique retenue par Guylaine Diesnis pour l'animation de notre stand lors de la Fête de la biodiversité (voir Agenda).

Rappelons que Guylaine nous a reçus en octobre 2024 au Jardin Forêt des Etangs, sa ferme diversifiée en agroforesterie de 2,7 ha située à Tourves (83) où elle nous a fait découvrir les 7 strates végétatives associées à la « culture de l'eau » (au sens de cultiver) que l'on retrouve en forêt « naturelle » constituée par :

- 1) La canopée que peuvent former, par exemple, le Févier d'Amérique, l'Aulne Blanc, l'Aulne Rugueux, le Robinier Faux-Acacia ou encore la Glycine ;
- 2) Les arbustes et grands arbustes, tels que le Faux-Indigo (*Amorpha fruticosa*), la série des *Amorpha*, le Caragancier de Sibérie, la série des *Caragana*, la série des *Eleagnus* (Chalef argenté, Olivier de Bohême, Goumi du Japon) et, enfin, l'Argousier. Certains produisent des baies, d'une grande valeur nutritive et gustative ;
- 3) Les arbrisseaux (romarin, amélanchier, ronces cultivées) ; 4) Les lianes (vigne) ;
- 5) Les herbacées (légumes annuels et vivaces) ; 6) Les couvres-sol (fraisiers) ;
- 7) Le sol (racines et bulbes).

Les espèces choisies sont celles ayant la capacité de fixer l'azote de l'air, en symbiose avec une bactérie, qui apportent le plus de matière organique, qui sont résistantes à la sécheresse et qui nourrissent toute l'année les animaux. Voir le compte-rendu complet de la visite (<http://aspona.org/Eau.htm>)

Contentieux de la station-service de Sospel

Depuis le 24 janvier 2025, l'instruction est close. Nous attendons la date d'audience devant la 2^{ème} chambre du Tribunal administratif de Nice. Un malentendu semble planer sur les raisons qui ont justifié notre recours : si la nouvelle station-service avait été construite sur le site prévu à cet effet dans le PLU en vigueur en 2023, nous en aurions été satisfaits. C'est le choix du site, une zone naturelle en discontinuité avec la zone urbanisée de la commune qui pose problème.

Maybourne Riviera

Après de multiples reports, l'audience du Tribunal correctionnel de Nice concernant la plainte déposée en juillet 2023 par une ancienne élue roquebrunoise s'est tenue le 18 mars dernier et le jugement est attendu pour le 20 mai.

Il fait suite à l'ouverture de 3 dossiers pour infraction au code de l'urbanisme, violation du code de l'environnement et prises illégales d'intérêt.

Etait jugé le délit de construction illégale de 1200 m², dont une partie en zone rouge, que les services de la DDTM ont constaté dans le cadre de l'instruction de la plainte.

La démolition des bâtiments en zone rouge et le versement de plusieurs milliers d'euros ont été requis.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASPONA DU 1er FEVRIER 2025 (extraits)

L'AG s'est tenue le 1er février de 14h30 à 17h45 à l'Hôtel Napoléon 29, avenue Porte de France à Menton. Jean-Nicolas Conati, Administrateur, assure la présidence de séance et Philippe Briand, Vice-Président, le secrétariat. 41 personnes sont présentes, dont 38 adhérents, auxquels s'ajoutent 42 pouvoirs.

Après avoir approuvé le PV de la précédente AG, l'assemblée entend la Trésorière, Lucette Legot, présenter son rapport financier.

Le nombre d'adhérents a encore augmenté par rapport à 2024, confirmant une sensibilité croissante de la population aux atteintes à son cadre de vie, en ville, dans les vallées, en mer, sur les collines et les promontoires encore naturels. Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées malgré la poursuite des augmentations des tarifs postaux et ferroviaires.

La campagne de dons a permis de tripler le montant habituellement reçu mais il faudra probablement la relancer, compte-tenu des frais d'avocats qui se sont élevés à plus de 6000 €. De ce fait, l'association enregistre une perte d'exploitation de 3352 €. L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2024 (voir bulletin de janvier 2025) détaillé par la Présidente, Frédérique Lorenzi, et les Administrateurs, est adopté à l'unanimité.

Pour 2025, la Présidente rappelle que le slogan de l'an passé « Le souci de la nature » reste le fil rouge de l'ASPONA mais qu'un autre défi est aussi devant nous : « Surmonter les écueils de l'urbanisme contemporain », dont les communes littorales semblent offrir un concentré.

Elle cite alors un célèbre architecte-urbaniste danois : « *Les villes subissent les conséquences de la spéculation immobilière, de l'empilement des projets de construction privés sans concertation, de l'impuissance des citoyens face aux investisseurs, de l'érosion de leur sentiment d'appartenance et de l'insuffisante protection des sites historiques.* » L'association s'emploiera à mettre en évidence les solutions positives existantes, promouvoir les alternatives au tout-béton, sensibiliser le grand public et empêcher les dérives voire les infractions.

La Présidente indique que la plupart des dossiers traités en 2024 continueront de mobiliser l'ASPONA cette année et cite les plus importants connus à ce jour : la révision du PLU de Menton ; l'élaboration du SCoT (Schéma de cohérence territoriale) de la CARF, qui sera finalisée en 2027 ; l'enquête publique sur les ouvrages de protection des Sablettes et le projet de démantèlement de la plage Hawaï ; le futur Parc Marin du Cap Martin ; la ZAC Cœur de Carnolès ; les contentieux en cours contre les permis de construire Cernuschi-Latournerie à Menton, Belavista à Castellar et la station-service à Sospel ; l'adoption d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les communes de Beausoleil, La Turbie, Menton, Gorbio et peut-être Sainte-Agnès.

Digue sous-marine devant les Sablettes et fin de la Plage Hawaiï : le rapport d'un commissaire sous contrainte

Malgré une forte mobilisation contre le projet avec plus de 200 avis négatifs, l'enquête publique vient de se conclure par un avis favorable sous la seule réserve de ne pas détruire l'épi n°1 de la plage Hawaiï (<http://aspona.org/pdf/SablettesHawai.pdf>).

Le commissaire-enquêteur s'est appliqué à présenter consciencieusement les contributions, reprenant la plupart des objections et propositions de l'ASPOA et renvoyant au Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) le soin de présenter les raisons ayant conduit au maintien du projet initial.

L'argumentation développée par cet établissement public territorial de bassin (EPTB) relève d'une posture archaïque assumée, se basant sur une étude réalisée en 2019 et rejetant toute solution biosourcée pour l'atténuateur de houle jugée trop innovante : « Si le projet est séduisant, il demeure d'importantes sources d'interrogations : aucun retour d'expérience ne permet de juger son opportunité dans le cadre de notre problématique, le poids des modules n'est que de 3 tonnes lorsque les enrochements prévus dans le cadre du projet ont un poids de 5 à 7 tonnes, le béton choisi dans le cadre du projet est un béton expérimental de la société Colas qui doit encore faire l'objet d'un retour d'expérience afin d'évaluer ses performances notamment en matière de durabilité. Il est à noter, que ces structures sont produites à Perpignan, le bilan Carbone du projet serait donc important lié au transfert des modules jusqu'à Menton. »



Atténuateur de houle biosourcé déployé par LINEUP OCEAN dans le cadre du projet SURFREEF



Au vu du projet d'endiguage retenu, le SMIAGE se référant dans son dossier de demande aux ouvrages qu'il a réalisés à Roquebrune-Cap Martin ((voir photo ci-contre) / page 27 du dossier du SMIAGE), l'explication est loin d'être convaincante.

Il n'a pas non plus été répondu aux objections soulevées par l'ASPOA

s'agissant du perré et de l'importance toute relative de la RD 6327 comme axe de transit transfrontalier en regard de la voie de passage historique du Pont Saint-Louis, privilégiée par les autorités italiennes aujourd'hui pour la circulation cycliste à cause de la dangerosité des tunnels.

Assurément, la balance a nettement pesé en faveur de considérations mercantiles de l'usage de la mer, minimisant l'obligation, qui est faite à la commune d'explicitier sa stratégie d'adaptation face au risque d'érosion et de submersion marine en lien avec le changement climatique, dans son PLU révisé. Une obligation non remplie à ce jour.

Avantages / Inconvénients concernant les ouvrages de l'Anse des Sablettes

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ○ Justification socio-économique du projet établie en cohérence avec une politique d'aménagement du bord de mer et d'attractivité touristique ○ Une solution en termes d'ouvrages représentant un compromis acceptable entre protection du littoral et enjeux environnementaux ○ Une balance entre les coûts futurs évités et le coût du projet favorable 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Absence d'anticipation concernant l'évolution du modèle touristique actuel pour diminuer l'exposition aux risques ○ Un atténuateur de houles impactant en termes d'artificialisation ○ Des incidences résiduelles sur les herbiers de cymodocées qui impliquent une gestion très scrupuleuse de la phase travaux ○ Un coût élevé pour l'ensemble du dispositif

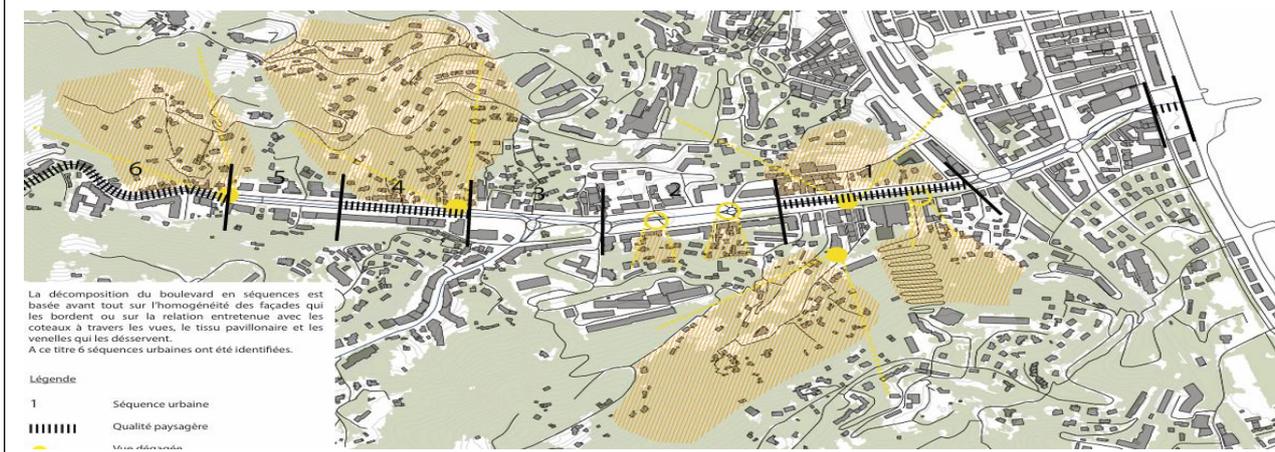
Avantages / Inconvénients concernant la compensation Hawaiï

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> ○ Une réponse en termes de compensation aux atteintes à l'environnement entraînées par le projet de l'anse des Sablettes ○ Une protection du mur de la RD, de la route et des habitations à l'arrière renforcée avec le mur en perré 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Opposition forte au projet ○ Un milieu initial très riche en biodiversité impliquant une gestion très scrupuleuse de la phase travaux ○ Un coût d'ouvrage élevé

Révision du PLU de Menton (suite)

Pour l'**OAP (opération d'aménagement et de programmation) Borrigo**, l'ASPONA a émis un avis défavorable, en l'attente d'une clarification par la commune de ses intentions : l'analyse paysagère élogieuse du bureau d'études qui tend à conclure que tout doit être préservé se trouve contredite par les lourds projets immobiliers récemment validés (492 logements susceptibles d'être produits en 2 ans).

De plus, la prise en compte des résultats de la consultation publique de mai 2024 (37 contributions et 1 pétition de 354 signatures) n'apparaît pas du tout (voir <http://aspona.org/pdf/AsponaBulletinJuillet2024.pdf>). A tout le moins, les 15% d'espaces verts de pleine terre présents actuellement sur l'Ilot des Sœurs Munet devraient être conservés, les hauteurs des immeubles contenues sur la rue des Sœurs Munet et les débords de balcons interdits.



C(R)imes d'Azur sur la Grande Corniche (route de Nice à La Turbie)

Triste illustration des effets désastreux sur le Grand Paysage du projet de complexe immobilier tout en longueur au pied du Parc départemental de la Grande Corniche. A l'issue de multiples procédures contentieuses, la commune de La Turbie a été condamnée début 2025 pour avoir refusé d'accorder le PC, désormais purgé de tout recours.



Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande